

## Débat sur la qualité architecturale

# En préambule...

Au début 2007 le DCTI, par la voix de son président M. Mark Muller, a approché la FAI avec le projet d'organiser un débat conjoint entre l'Etat et les associations professionnelles sur la question de la qualité architecturale.

La FAI a immédiatement mis à pied d'œuvre un groupe de travail constitué de Bénédicte Montant, Olivier Archambault, Oleg Calame et Erik Langlo, pour développer cette idée. Très vite, le groupe a proposé d'articuler le débat à venir non pas autour de la qualité architecturale, mais bien des qualités architecturales; une manière de parler du projet réalisé comme d'un processus complexe, regroupant nombre de concepts et d'intervenants.

Le DCTI de son côté, a pris en charge toute la logistique de l'événement: location de la salle, accueil des intervenants, moyens techniques, etc. La coordination entre les partenaires a été assurée durant cette phase de préparation par MM Patrick Vallat et Marc Andrié du DCTI, Mme Bénédicte Montant et M. Erik Langlo de la FAI.

Ainsi, le 31 mai 2007, le débat a eu lieu à l'Auditorium Fondation Ardit avec le succès public que l'on sait. Cet événement était, du souhait des deux co-organisateur, le premier d'une série de débats-conférences regroupant les autorités cantonales et les associations professionnelles.

La FAI se félicite et se réjouit de ce nouveau mode de communication avec les autorités. La commission *Communication et promotion* a donc décidé d'ouvrir les colonnes d'*Interface* de la rentrée pour un dossier thématique sur cet événement.

Bénédicte Montant  
Présidente de la commission *Communication et promotion*



## Conférences

### Aide-mémoire

#### M. Aurelio Galfetti

##### Architecte et co-fondateur de l'Académie d'architecture de Mendrisio (TI)

Pour Aurelio Galfetti, il est difficile de donner une définition de la qualité architecturale aujourd'hui, si ce n'est en s'interrogeant sur le sens et la signification du métier d'architecte. L'architecture n'est plus un champ de certitudes référentielles où tel modèle – Le Corbusier ou Frank Lloyd Wright dans les années 60 – ferait autorité. Mais l'essence du métier d'architecte continue à être le projet de l'espace, ou, comme il l'enseigne à ses étudiants: « le projet pour la construction de l'espace de vie de l'homme. »

L'architecte est responsable du projet, autant pour l'objet que pour le territoire. A la suite des travaux de Wright, « qui a cassé la boîte », et de Le Corbusier, « qui a cassé la route et inventé l'espace ouvert », architecture et urbanisme sont deux disciplines indissociables qui devraient faire l'objet d'une seule et unique formation.

Un espace correctement pensé, dessiné puis réalisé, offre un supplément de mieux vivre aux usagers. « Améliorer l'espace de vie des hommes » c'est essentiellement cela, la qualité architecturale.

#### M. François Jolliet

##### Architecte et président de la Distinction Romande d'Architecture (VD)

La DRA a deux tâches: faire connaître et primer la qualité architecturale d'une part, et diffuser l'information d'autre part.

Le but est de mieux faire connaître la discipline au grand public, loin du star-system ou de la pratique immobilière. Faire comprendre par exemple que le processus de création est le fait d'équipes, et non d'un seul individu, ou encore que la place du Maître de l'ouvrage est cruciale dans la réalisation de projets de qualités. A ces fins, la DRA organise des cycles de conférences, des publications de présentations gratuites, des expositions itinérantes, des visites de bâtiments.

#### M. Pierre Feddersen

##### Architecte-urbaniste (ZH)

Architecte spécialisé en urbanisme, P. Feddersen évoque l'urbanisme comme une stratégie d'ensemble susceptible d'accueillir des architectures. Une conception évolutive, qui ne peut se réaliser qu'à l'aide d'outils clairs, loin du carcan des PLQ figés, et qui ne génèrent, selon lui, que bien peu de projets de qualités.

A la question de la nécessité d'un architecte cantonal, il préfère citer la solution que Zurich a trouvée pour le réaménagement de la zone industrielle Züri West. Un groupe de cinq responsables issus de différents départements a été nommé, avec pour tâche de coordonner la solution globale.

Citant Max Frisch, il propose de considérer la planification créatrice comme l'ouverture d'un champ des possibles qui fonde et n'interdit pas. Il faut donc « être pionnier et non policier ».

#### M. Eric Perrette

##### Architecte cantonal vaudois

E. Perrette considère l'architecture comme un métier qui transforme la fonction d'usage en beauté.

Mais la qualité architecturale en tant que telle est le résultat d'un processus qui « dépend essentiellement des politiques, architectes et associations professionnelles ». L'architecte cantonal, un engagement plus qu'une fonction, est un « serviteur de l'Etat », et le lien indispensable entre le monde professionnel et le monde politique. Dans ce processus, le Conseil d'Etat doit mettre en œuvre des actions novatrices, promouvoir des réalisations architecturales de qualité, notamment à travers des concours, et rester en phase avec la profession.

Le maître d'ouvrage public doit définir des objectifs, avoir une pensée globale claire, mais surtout « dire quoi et non comment ».

L'architecte doit savoir « traduire ce besoin dans un art créateur ». Le rôle de l'architecte cantonal ne se limite pas à celui d'un inspecteur chargé de veiller au respect des prescriptions. Pour lui, les marchés publics doivent être des espaces de créativité pour les architectes, loin des exigences parfois restrictives des clients privés.

Résumés par MCRA



## Débat sur la qualité architecturale

# Quelques pistes pour le futur

*La Commission communication et promotion de la FAI a souhaité réunir des représentants des différentes associations de la FAI et du monde professionnel. Le but: mettre en perspective les thèmes évoqués lors du débat et proposer quelques jalons pour poursuivre la discussion entamée entre nos professions et les pouvoirs publics. Voici, retranscrits sous forme de notes, les thèmes et les questions qui ont émergé lors de cette rencontre.*

### Thèmes et questions abordés

1. La qualité comme thème de débat
2. Image « publique » et « privée » de nos professions
3. Stratégie professionnelle
4. Réalisation des projets: outils légaux, procédures administratives

**Nota bene :** un premier débat lié à l'un des thèmes sus-mentionnés sera agendé prochainement.

### 1. La qualité comme thème de débat

Le premier débat a été organisé à l'initiative des pouvoirs publics; la balle est dans le camp des associations professionnelles pour poursuivre l'expérience.

Ce dialogue avec les Institutions est fondamental, car il met en acte la délégation d'autorité que les pouvoirs publics accordent aux associations professionnelles au nom de la qualité. Cette alliance nécessaire privé/public doit être réactualisée périodiquement, car la situation évolue constamment.

Il n'y a pas une qualité en tant que telle, mais de multiples. Le comité d'organisation du Débat voulait parler de la qualité architecturale en tant que somme de qualités, de la pertinence du projet urbain au choix des matériaux en passant par la justesse de la commande publique, etc. La volonté des organisateurs était de mettre cette conception en lumière, au travers des apports complémentaires des conférenciers. Mais seuls certains aspects ont pu être abordés lors de la journée du 31 mai.

La déclaration d'utilité publique de l'architecture, c'est la qualité. Elle est au cœur de notre métier et on ne peut pas évacuer cette question. Et ce, d'autant plus que de nombreux concurrents se sont profilés ces dernières années dans le domaine du management de la qualité (normes, nouvelles professions comme project manager etc...). Ils ont les dents longues et ont réussi à emporter des parts de marché.

La notion de Qualité doit être « dégonflée », car dans cette société où chaque individu a le droit d'exprimer son point de vue sur la qualité, nos professions sont décalées et isolées du grand public.

Genève vit un retard phénoménal par rapport à d'autres cantons suisses.

Nommons ce retard, essayons d'en connaître les causes, parlons des nombreux blocages dûs aux échecs en matière de communication.

Il serait intéressant de réintroduire la question de la qualité architecturale à partir d'une réconciliation sur le projet de modernisation de Genève. Cela recentrerait le débat, et stimulerait des prises de

position cohérentes entre intervenants locaux. Mais même si la question de la qualité était posée à propos du seul territoire genevois, cela ne pourrait se faire sans prendre en compte l'échelon fédéral et communal.

### 2. Image « publique » et « privée » de nos professions

Nos professions semblent avoir un réel problème de cohésion. Nombre d'autres groupes professionnels – médecins, avocats, etc – peuvent vivre de grandes dissensions à l'interne, mais sont capables de faire front commun face à des difficultés externes. Ils savent trouver un consensus et afficher une attitude unie. Les architectes n'y arrivent pas, ils sont toujours divisés. La profession est aussi dans une situation d'incommunicabilité totale avec le grand public. Ce qui entraîne de nombreux blocages.

Il est nécessaire de s'unir et d'apprendre à émettre des avis convergents, ce qui devrait être une obligation pour un groupe professionnel.

Il faut cesser de prendre des « décisions en miettes ». Cela constitue un tapis rouge pour les opposants.

Il faut construire l'idée d'intérêt général au sein de la profession et savoir qui va l'entretenir.

### 3. Stratégie professionnelle

Quelles sont les spécificités des architectes? La première compétence de l'architecte face au maître de l'ouvrage, c'est la maîtrise de l'éventail de l'éclectisme et donc sa culture architecturale.

Quelle est la compétence spécifique qui donne au métier d'architecte la légitimité de produire de la qualité? Pourquoi les architectes se pensent-ils, plus que d'autres, capables de produire de la qualité? Réponse unanime: le projet. Mais le management de projet qui existe dans tous les domaines aujourd'hui, rend la réponse caduque, sauf pour le 1% « griffé ».

La stratégie professionnelle n'est plus adaptée à la situation présente. Il est urgent de la mettre à jour.



© P. Bellanova

## Participants à la discussion

---

**Mme Bénédicte Montant**  
architecte-urbaniste,  
Présidente de la commission  
*Promotion et communication*,  
vice-présidente de l'AGA,  
membre du comité de la SIA

**M. Olivier Archambault**  
architecte-urbaniste, membre  
de la commission *Promotion  
et communication*, membre  
du comité FAS, Président  
commission *Ecole et Formation*

**M. Michel Nemec**  
architecte-urbaniste, EPFL-SIA

**M. Richard Quincerot**  
architecte-urbaniste

**M. Carmelo Stendardo**  
architecte-urbaniste, membre  
de la commission *Promotion et  
communication*, Président FAI

**M. Yves Tournier**  
ingénieur-civil, Président AGI

---

La question de la stratégie professionnelle est indissociable des questions d'excellence.

Les conditions de production autant que la situation sociale ont évolué. En revanche, la conception de la profession d'architecte et sa stratégie professionnelle n'ont pas évolué depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle.

Notre Conseiller d'Etat a posé une question légitime : comment faire de la qualité ? Si la profession propose comme seules réponses : « laissez-nous faire des œuvres, nommez un architecte cantonal, et faites de la pédagogie au public », c'est un peu court.

La question de la définition du projet doit tout de même être posée. Le démantèlement du projet existe bel et bien.

Le projet n'est pas, comme on le pense souvent : une somme de rapports d'experts et de recommandations à partir desquelles il suffirait de faire « comme c'est écrit » ; mais une capacité de savoir faire à partir du réel. Ce savoir-faire se perd et se dilue.

Les architectes ne sont plus les seuls à savoir faire du projet.

Il n'y a pas de reconnaissance ni de mise en valeur des compétences des architectes auprès du grand public. Exemple : lorsqu'un article parle d'un bâtiment, on ne cite jamais l'architecte qui l'a réalisé.

### 4. Réalisation des projets : outils légaux, procédures administratives

Il y a un retard énorme dans ce que l'on pourrait appeler « l'administration de l'architecture ». Le projet de l'architecte est souvent conditionné, analysé par d'autres, construit par d'autres. Mais l'architecte en conserve l'entière responsabilité en cas de conflit.

Ce « partage » du pouvoir pose de nouvelles questions pour lesquelles les réponses n'ont pas encore été données.

L'appareil légal et les outils liés à l'urbanisme et au

projet d'architecture sont l'héritage d'un bricolage opaque. Parlons pour l'exemple de la façon dont le PLQ est intervenu dans le développement urbain genevois, le réduisant finalement à un « urbanisme de parcelle ».

Le fonctionnement des commissions pose question : de quelle façon les jugements sont-ils rendus ? Ce débat est lui déjà à l'ordre du jour. Les commissions ne se positionnent plus en termes de « beaux beau / bien-pas bien ».

Il est nécessaire de refondre la législation, de moderniser les outils d'aménagement du territoire, et de les réactualiser constamment pour les adapter à la situation qui évolue sans cesse. Voyons Zurich par exemple, qui réforme en permanence.

Ou Neuchâtel, qui diminue judicieusement le nombre d'étapes et d'intervenants dans les procédures publiques (mises à l'enquête, etc...).

A Genève sur ce plan-là, nous sommes dans le désert ! Et les architectes ne s'en sont pas mêlés, préférant laisser aux juristes et aux administratifs le soin de gérer cette partie qui pourrait bien représenter le 95% du problème. ■

---

### En conclusion, quelques propositions pour donner suite au débat du 31 mai

1. Organiser des débats internes entre les membres des associations professionnelles, à intervalles réguliers, sur des thèmes précis. Confronter des thèses divergentes.
  2. Emettre publiquement des avis cohérents.
  3. Poursuivre la relation avec les pouvoirs publics, l'entretenir de façon régulière et fédérative.
  4. Organiser des débats élargis avec les décideurs économiques, politiques et sociaux.
  5. Communiquer les conclusions des débats au grand public et à la presse.
-